

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2026

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11
Procuration :
Absents :

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 10 mars 2026

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, de régulariser la signature des conventions entre la fédération des foyers ruraux et la commune de Leyviller,
- Décide, à l'unanimité de supprimer l'accueil du périscolaire du matin, par manque de fréquentation,
- Décide, à l'unanimité de faire une étude pour la réfection du plateau ralentisseur en face de la caserne des pompiers, et désigne le cabinet Lambert pour procéder à cette étude,
- Approuve le compte financier unique 2025 avec 10 voix pour et 1 abstention (le Maire).

Section de fonctionnement

Dépenses	265 091,49 €	Recettes	330 084,48 €
----------	--------------	----------	--------------

Résultat antérieur reporté + 50 143,16€

Section d'investissement

Dépenses	95 378,16 €	Recettes	360 362,24 €
----------	-------------	----------	--------------

Résultat antérieur reporté - 196 558,18€

Résultat de clôture 171 062.05 €

- Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :
Résultat d'investissement de l'exercice : excédent de 55 925.90 €
Excédent de fonctionnement au 31.12.2025 : 115 136.15 €
Reste à réaliser dépenses : 12 500 €
Exécution du virement à la section d'investissement : 0 €
Affectation à l'excédent reporté : 115 136.15€
- Décide avec 8 voix pour et 3 abstentions (les adjoints), la revalorisation des indemnités des adjoints à 11.77% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Leyviller, le 15 mars 2026

Le Maire, Daniel BALLIE

